



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six, à dix- huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de Tavant, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du
Conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky
CORNILLAUD, Maire.

Présents : MEUNIER Chantal, TRAVAILLARD Yves, CLAVEAU Kévin, Jacky
CORNILLAUD, SAURA Richard.

Absent excusé : LEVILAIN Anne-Sophie

Absents : Michel LEPAGE, ARNAULT Claude.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur CLAVEAU Kévin a été désigné secrétaire de séance.

- ✓ Désignation du Secrétaire de séance,
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance du 3 Novembre 2025,
- ✓ Budget assainissement : vote du compte financier unique 2025,
- ✓ Transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la CCTVV,
- ✓ Attribution de cartes cadeaux pour les agents communaux à l'occasion
des fêtes de fin d'année 2025,
- ✓ Demandes de subventions communales
 - Secours catholique
 - Centre de formation des apprentis de la Chambre des métiers

Questions diverses :

- Compte-rendu des réunions et diverses informations
- Organisation du planning de permanence pour les élections municipales
du 15 et 22 Mars 2026.

Approbation du procès-verbal du 3 Novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 3 Novembre 2025 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Objet : **BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (DELIBERATION N° 2026.01.001)**

Sous la présidence de Monsieur TRAVAILLARD Yves, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

	Résultat de Clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Transfert ou intégration du résultat par opération d'ordre non budgétaire	Solde de clôture
INVESTISSEMENT	11 388.71 €	0	2 591.49 €	0	13 980.20 €
FONCTIONNEMENT	-7 625.23 €	0	21 489.70 €	0	13 861.47 €
TOTAL	3 763.48 €	0	24 081.19 €	0	27 844.67 €

Hors de la présence de Monsieur CORNILLAUD Jacky, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget assainissement 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2025.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Objet : TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT A LA CCTVV (DELIBERATION N° 2026.01.002)**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5214-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne du 9 octobre 2025 relative au transfert des résultats des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que les compétences eau et assainissement sont transférées à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne au 1^{er} décembre 2025,

Considérant que la commune doit procéder à la clôture des budgets annexes des compétences transférées et intégrer les résultats dans la comptabilité de son budget principal,

Considérant que ces résultats ont été générés par les factures perçues auprès des abonnés et doivent servir à des investissements en faveur des compétences transférées,

Considérant que la dotation initiale des Régies eau et assainissement sera constituée par ces transferts de résultats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Accepte le transfert des résultats du budget annexe de l'assainissement à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne, selon les dispositions suivantes :
 - **Résultat d'investissement transféré : 13 980.20 €**
 - **Résultat de fonctionnement transféré : 13 861.47 €**
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

BUDGET COMMUNE

Objet : **ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE 2025 (DELIBERATION N° 2026.01.003)**

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2025 Monsieur le Maire a proposé l'attribution de cartes cadeaux à l'ensemble des agents communaux, ces cartes ont été distribuées sans qu'il en soit délibéré, il convient de le faire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ✓ **ACCEPTE** l'attribution de cartes cadeaux à l'ensemble du personnel communal,
- ✓ **FIXE** à 70.00 € le montant de la carte cadeau,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Objet : **DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES (DELIBERATION N° 2026.01.004)**

Monsieur le Maire informe et propose au conseil les diverses demandes de subventions reçues en mairie :

- La Chambre des métiers et de l'artisanat sollicite la commune pour une subvention concernant les projets éducatifs envisagés, ces derniers proposent sans obliger une subvention de l'ordre de 80.00 € par jeune de la commune scolarisé au CFA, Melle Helay VUKOVIC prépare un BP au sein de ce centre de formation.
- Le secours catholique, association reconnue d'utilité publique, dont la vocation est d'apporter de manière inconditionnelle, tout secours et toute aide aux personnes en situation de pauvreté, sociale ou matérielle et de lutter contre les causes de la pauvreté, d'inégalité et d'exclusion, sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour mener à bien leur action. Pour information, aucune subvention n'a été attribuée à cette association en 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **ACCEPTE** de verser les sommes suivantes aux associations suivantes :
 - 80.00 € à la chambre des métiers de Joué les Tours,
- ✓ **REFUSE** de verser une subvention au secours catholique
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des éventuelles commissions

Pas de réunions ou de commissions à rapporter

Elections municipales du 15 et 22 Mars 2026

Organisation du planning de présence des élus lors des élections municipales 2026

15 Mars 2026

De 8h00 à 13h00 Mme Meunier, Mr Claveau et Mr Travaillard

De 13h00 à 18h00 Mr Cornillault, Mme Levilain et Mr Saura

22 Mars 2026

De 8h00 à 13h00 Mme Levilain, Mr Claveau et Mr Travaillard

De 13h00 à 18h00 Mr Cornillault, Mr Saura et Mme Meunier

Brocante 2026

Les inscriptions de la brocante du 5 Avril 2026 sont lancées.

La clôture des inscriptions est fixée au 16 Mars 2026.

2 réunions d'organisation sont programmées pour le 7 et le 28 Mars 2026 à 8h30 à la mairie.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h30

Le présent procès-verbal reprenant les délibérations n° 2026-01-001 à 2026-01-004 est arrêté lors de la séance de Conseil municipal du 26 Janvier 2026.

